

Relevé de décisions

Commission thématique « aménagement du territoire et fonctionnement des milieux aquatiques » **09-09-2021**

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux

Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté

Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long

Monsieur Paul Le Bihan, Lannion-Trégor Communauté

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Monsieur Patrice Desclaud, Association Eau et Rivières de Bretagne

Monsieur Jean-François Jeandet, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPPMA du Léguer

Monsieur Jean-Luc Pichon, Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Monsieur Jean-Pierre Jacob, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

Assistaient :

Monsieur Emmanuel THERIN, Guingamp Paimpol Agglomération

Madame Justine CHOQUER, Chambre régionale d'agriculture

Monsieur Samuel JOUON, Lannion-Trégor Communauté

Madame Gwenaëlle BRIANT, Lannion-Trégor Communauté

Monsieur Pierre RENDU, en charge de valorisation des bases données SAGE Baie de Lannion, Lannion-Trégor Communauté

Madame Lucie CHAUVIN, coordination SAGE Baie de Lannion, Lannion-Trégor Communauté

Ordre du jour :

- Actualisation de la base de données « inventaires des zones humides » sur la plateforme Géobretagne
- Courrier adressé aux communes et aux services instructeurs
- Courrier adressé par Lannion-Trégor Communauté au sujet de l'élaboration du PLU intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et Plan de Mobilité (PDM)
- Echange autour des questions « Qu'est-ce qu'une zone humide ? Les protéger, quels intérêts pour la collectivité ? »

Des précisions réglementaires sont apportées en début de séance.

Les zones humides sont protégées dans le cadre du code de l'urbanisme et du code de l'environnement.

Une différence existe actuellement entre l'inventaire des zones humides réalisé sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion et les zones humides figurant dans les PLU.

Depuis, l'approbation du SAGE, un travail de partage des données a été engagé auprès des services instructeurs des EPCI et des autres services compétents en matière d'eau et d'assainissement, d'urbanisme et la société publique locale d'aménagement (SPLA).

Le code de l'environnement précise les seuils pour lesquels les travaux en zones humides (remblai, drainage, mise en eau) sont soumis à déclaration ou à autorisation.

La règle n°3 du SAGE Baie de Lannion va plus loin, elle interdit la destruction des zones humides quelle que soit la superficie impactée. Des dérogations peuvent être demandées dans le respect du principe « éviter, réduire, compenser ».

Un pétitionnaire peut contester la présence et/ou les limites de la zone humide en s'appuyant sur l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Pierre Rendu et Lucie Chauvin présentent les modifications apportées à la base de données « inventaire des zones humides » depuis sa dernière mise à jour datant d'octobre 2020.

Les modifications font suite aux accompagnements sur le terrain réalisés dans divers cadres :

- En amont d'un dépôt de permis d'aménagement
- Pendant l'instruction d'un dossier d'aménagement
- Au cours d'un accompagnement pour une contractualisation MAECT (mesures agroenvironnementales et climatiques territorialisées)
- Dans le cadre du Projet DEMAIN sur les bassins versants de la Lieue de Grève.

La surface totale de zones humides inventoriée sur le périmètre du SAGE est de 10 100 ha (101 km²).

Depuis octobre 2020, 10,55 ha (105 507 m²) ont été ajoutés et 2,8 ha (28 083 m²) ont été retirés de l'inventaire.

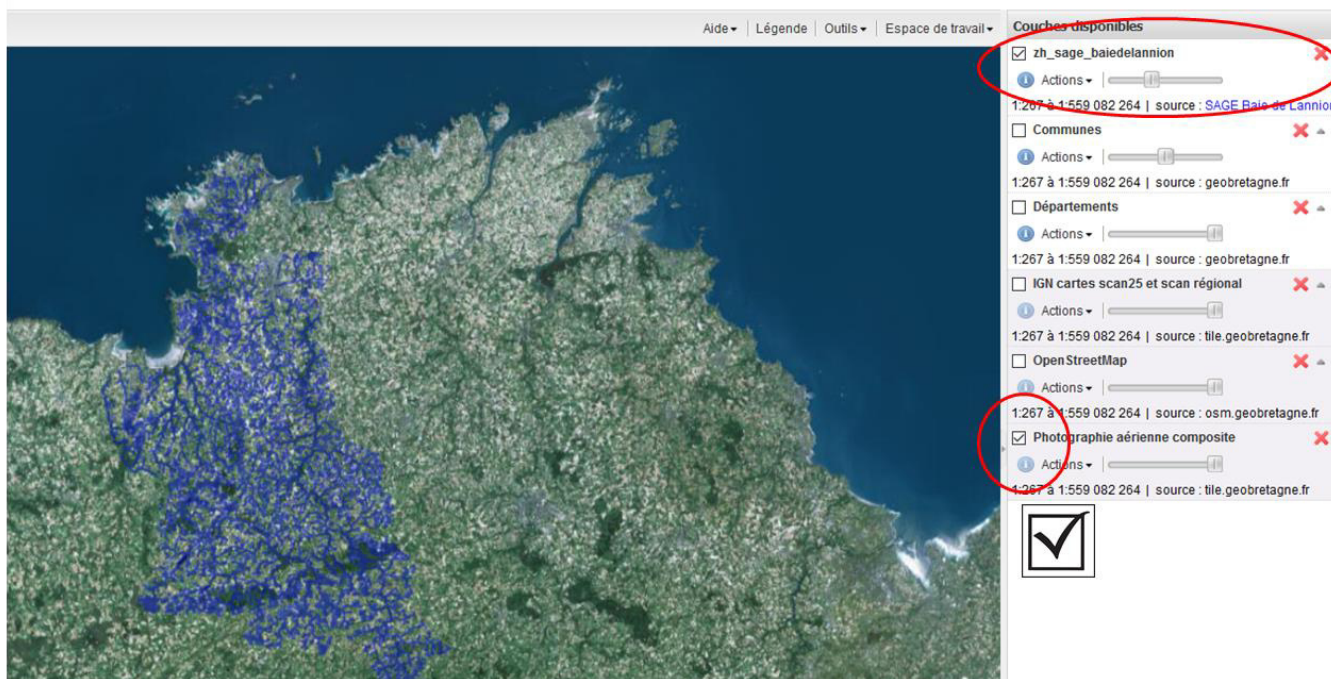
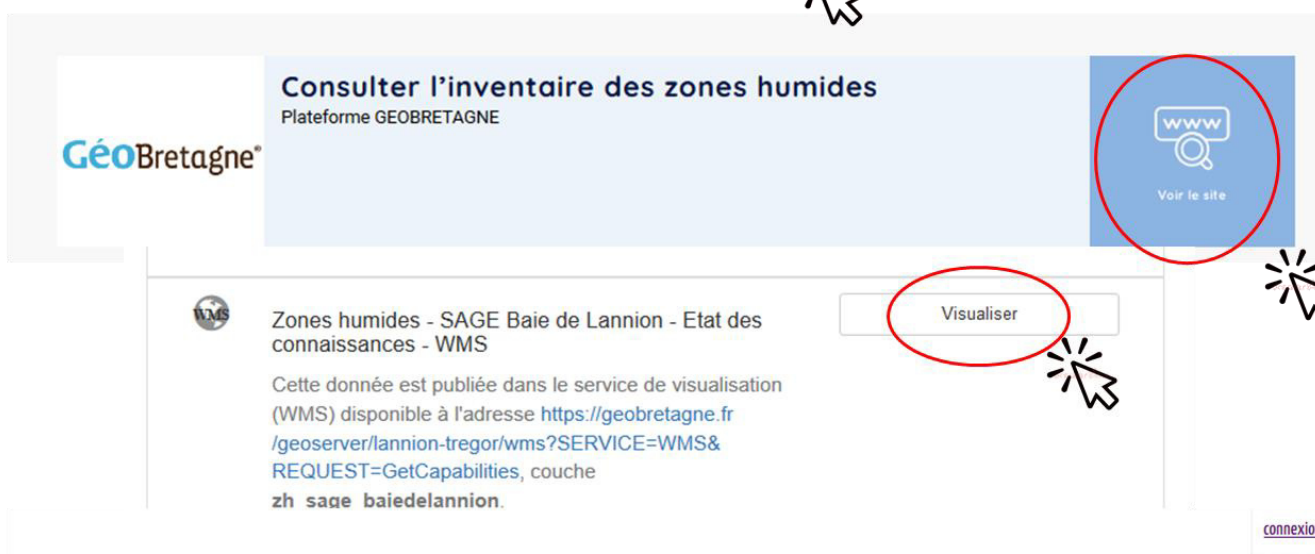
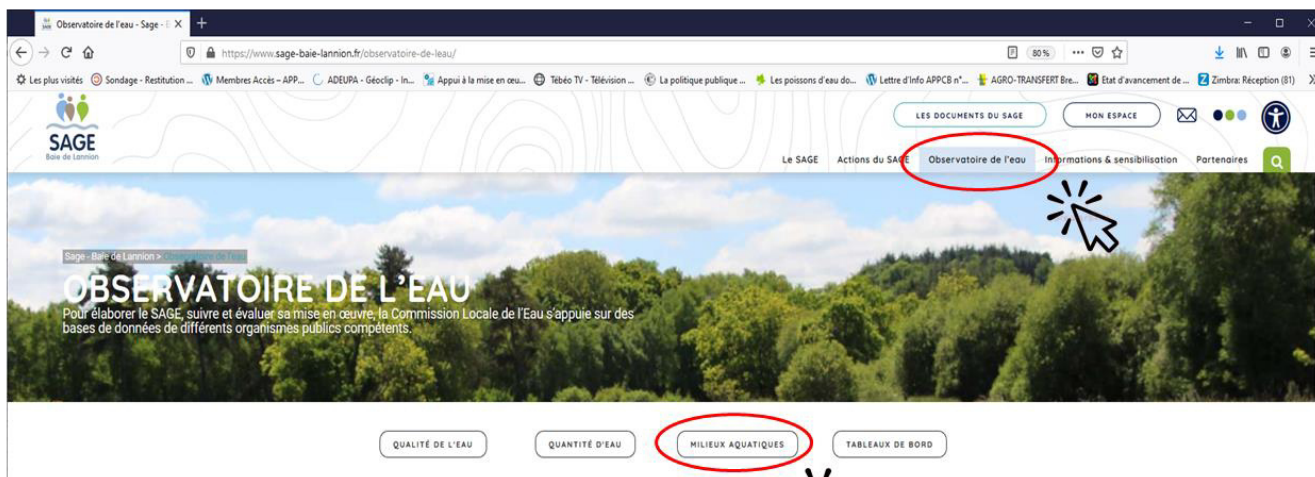
Suite à cette présentation, les membres de la commission valide la proposition d'actualisation de la base de données sur Géobretagne. Une délibération sera soumise au vote lors de la prochaine Commission Locale de l'Eau.

Deux dossiers sont traités actuellement : le projet d'installation d'une antenne relai à Ploubezre et une demande de certificat d'urbanisme à Louargat. Les techniciens milieux aquatiques de Lannion-Trégor Communauté et de Guingamp Paimpol agglomération se rendront sur place pour préciser les limites des zones humides afin d'accompagner au mieux les porteurs de projet dans l'application des objectifs du SAGE en matière de protection des milieux aquatiques.

L'avis technique transmis aux services instructeurs et/ou aux porteurs de projet comprend :

- un état des lieux des cours d'eau, des zones humides et du bocage sur le site en projet,
- un rappel de la réglementation en vigueur et des objectifs du SAGE en matière de protection de ces milieux et de gestion des eaux pluviales.

L'image ci-dessous reprend les différentes étapes à suivre pour consulter les inventaires des zones humides à partir du site internet du SAGE/ observatoire de l'eau.

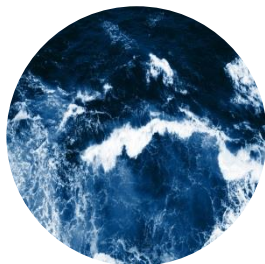


Tuto – visualiser les zones humides sur la plateforme GéoBretagne sur fond orthophotoplan

Mots clés formulés : biodiversité, éponge, régulateur, fond de vallée, affleurement de nappe souterraine, jonction entre milieu terrestre et milieu aquatique, etc.

Pour faire culture commune sur les zones humides et leurs intérêts, plusieurs pistes sont évoquées :

- Organisation d'une visite sur le terrain
- Présentation en salle
- Retours d'expérience d'élus et d'acteurs économiques
- Diffusion de vidéos explicatives (existantes ou à créer)
- Intégration d'un temps dans le cadre du cycle de formation prévu dans le cadre de l'élaboration des PLUi de LTC
(Le PLUi de GPA est plus avancé, mais un temps d'échange pourra également être organisé sur cette thématique. Le Bureau de la CLE avait d'ailleurs été interrogé sur des projets de rédaction relatifs aux trames zones humides et éléments d'intérêt paysager ou écologique en avril 2021.)



Commission thématique « *Aménagement et fonctionnement des milieux aquatiques* »

Jeudi 9 septembre 2021
13h30-15h00

Ordre du jour



- **Mise à jour de la base de données « zones humides » consultable sur la plateforme Géobretagne**
- **Pour information - Courrier envoyé aux communes et aux services instructeurs**
- **Echanges**
- **Pour information - Courrier adressé par Lannion-Trégor Communauté – élaboration du PLUi-H/PCAET/PDM**

Mise à jour de la base de données « zones humides »

Linéaire cours d'eau 1 500 km

Léguer et côtiers : 1250 km

Lieu de Grève : 250 km

Surface zones humides

10 100 ha (101 km²) soit 15 % de la surface du SAGE BL

[Données consultables sur le site internet du SAGE /
rubrique observatoire de l'eau](#)

Depuis la dernière mise à jour de la base de données en ligne (octobre 2020),

Surface ZH ajoutée 105 507 m² (soit 0,1%)

- accompagnements programmes BV (MAE, projet DEMAIN)
- accompagnements des porteurs de projet (avant ou pendant instruction dossier)

Surface ZH retirée est 28 083 m²

- accompagnements programmes BV (MAE, projet DEMAIN)
- accompagnements des porteurs de projet (avant ou pendant instruction dossier)

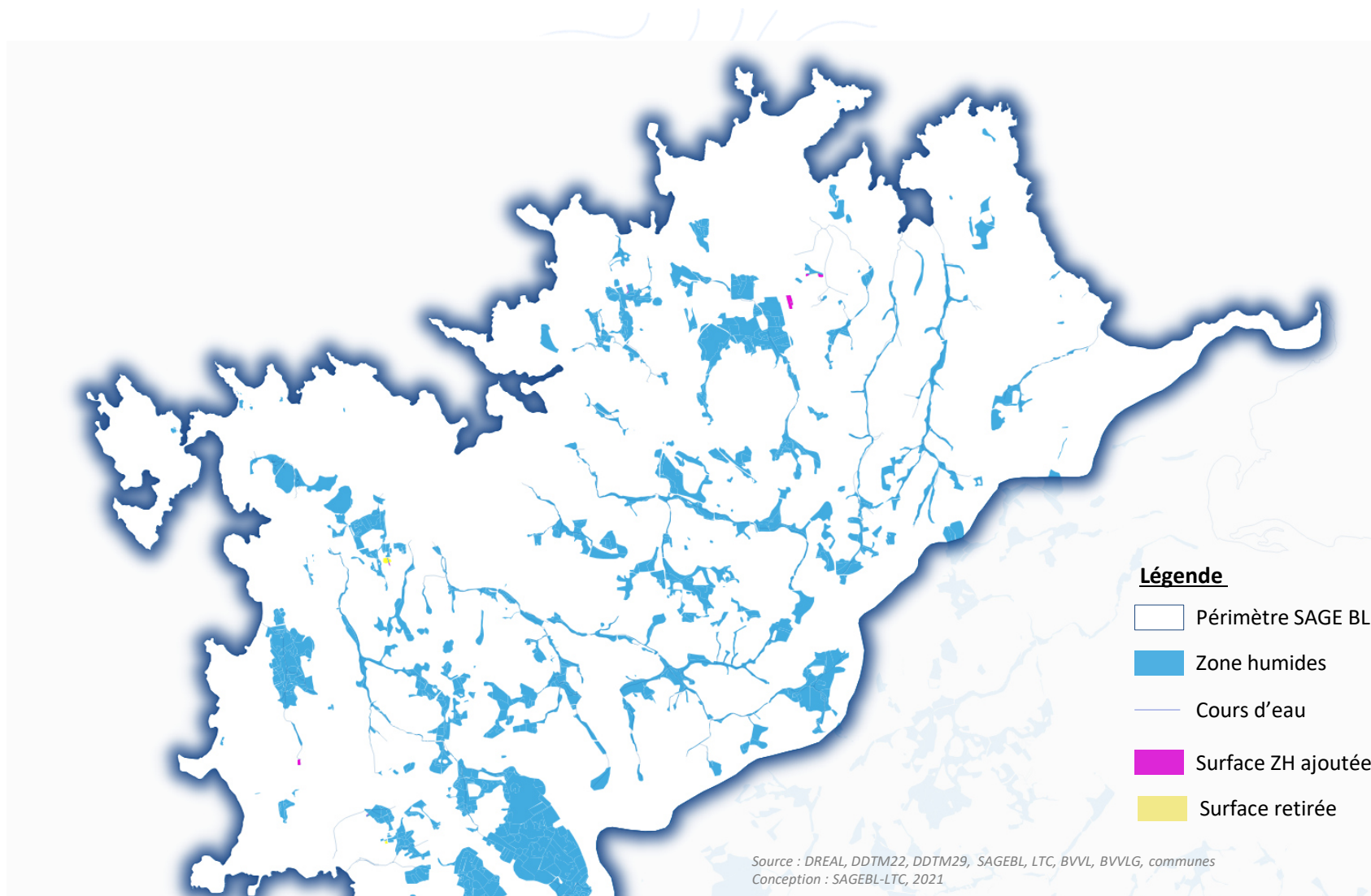
Légende

-  Périmètre SAGE BL
-  Zone humides
-  Cours d'eau

Source : DREAL, DDTM22, DDTM29, SAGEBL, LTC, BVVL, BVVLG, communes
Conception : SAGEBL-LTC, 2021

**Inventaire des zones humides et des cours d'eau
sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion**

Mise à jour de la base de données « zones humides »



Mise à jour de la base de données « zones humides »

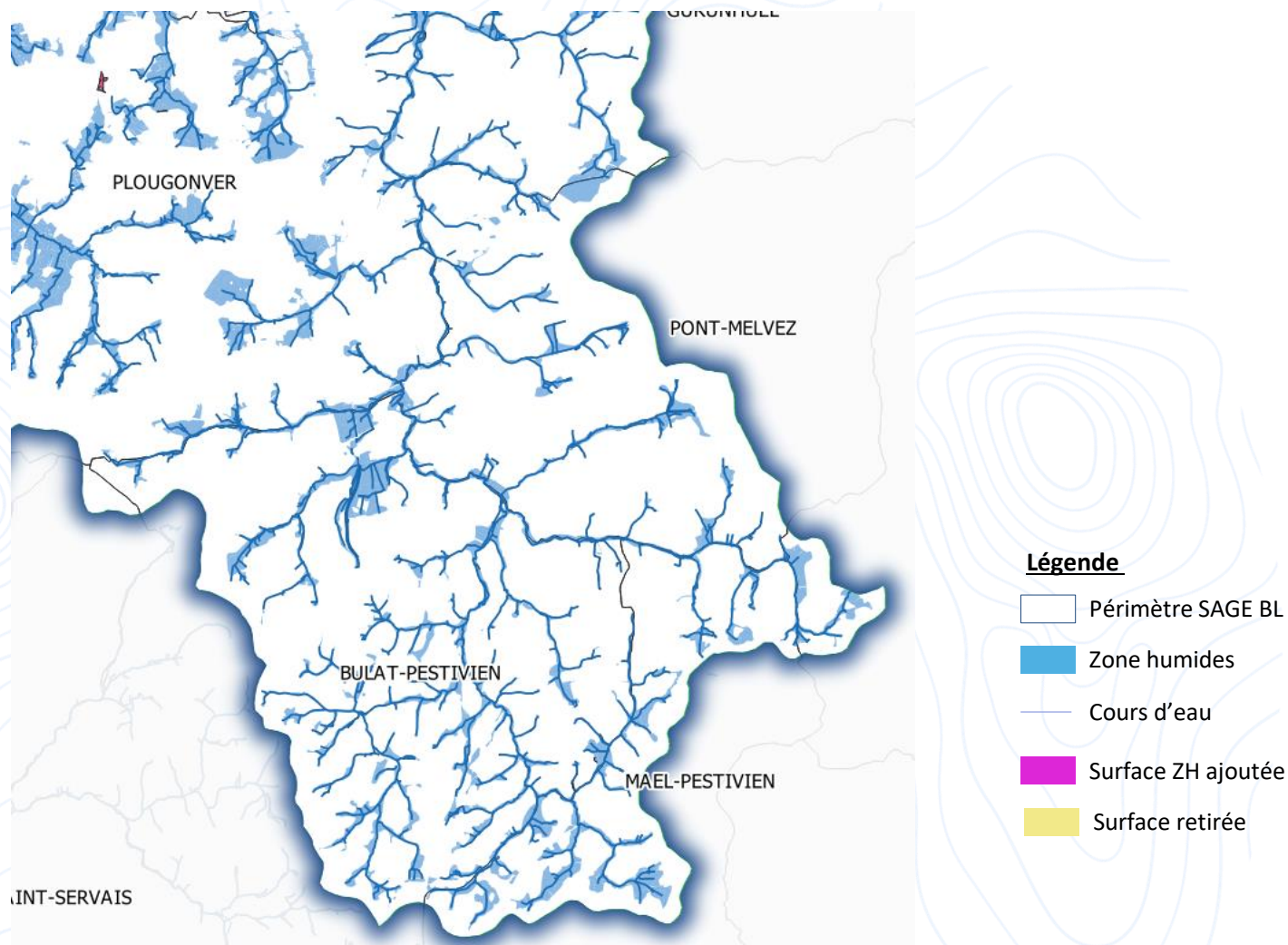
Communes de Plouzélambre => Projet DEMAIN BVLG

Commune de Plouaret => projet agricole



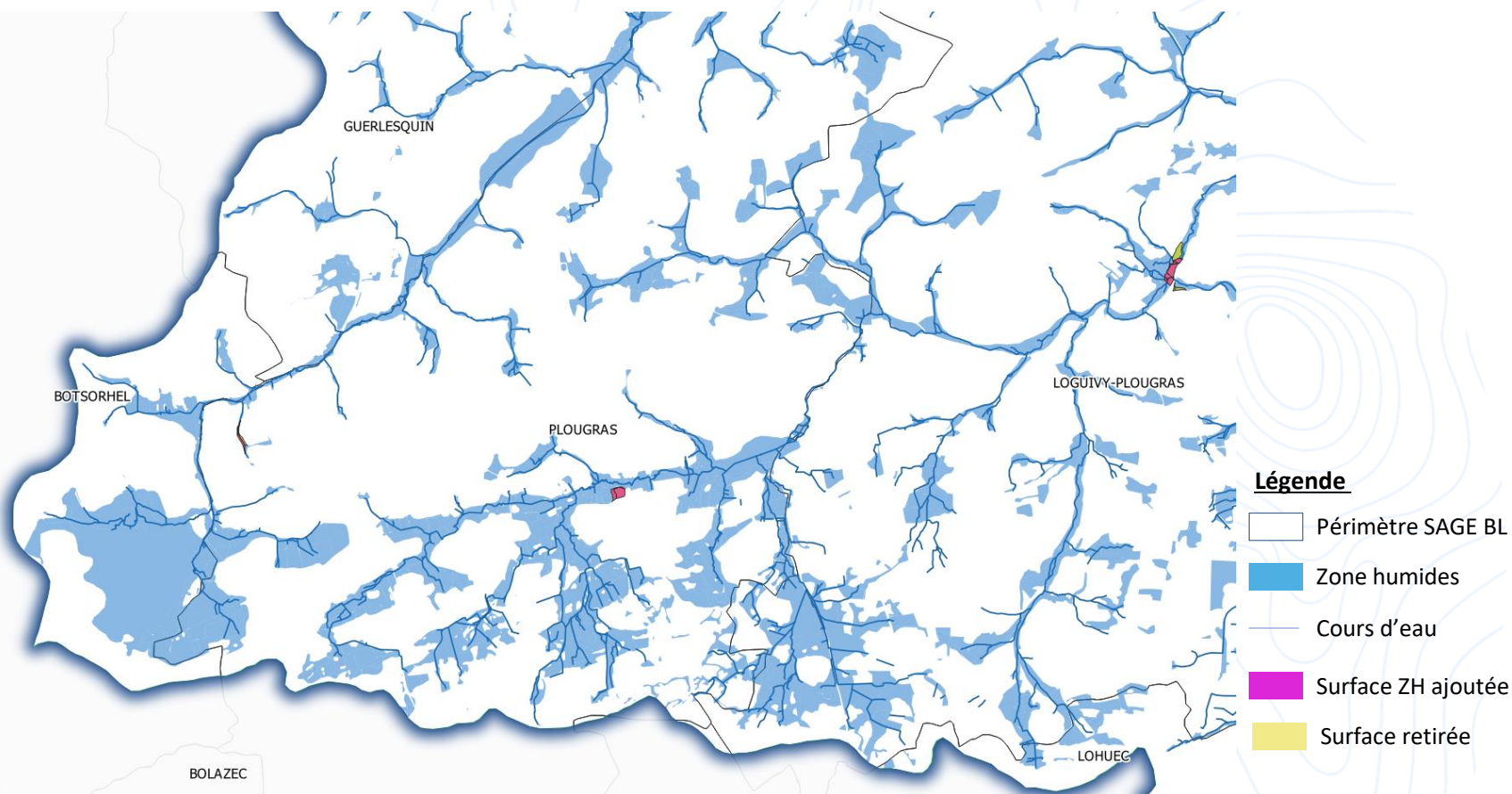
Mise à jour de la base de données « zones humides »

Commune de Plougonver (projet de bâtiment)



Mise à jour de la base de données « zones humides »

Communes de Plougras et Loquivy-Plougras => MAE





Mise à jour de la base de données « zones humides »

Accompagnement des porteurs de projet – contact cellule d’animation SAGE

TREBEURDEN – demande de vérification inventaire ZH dans le cadre d’un projet d’installation de tunnel – précisions des contours de la zone humide
Décembre 2019 – Avis favorable Bureau CLE du 11/12/2019

TREGASTEL – demande de vérification inventaire ZH dans le cadre d’un projet de lotissement
Octobre 2020 – mai 2021

TONQUEDEC – demande de vérification inventaire ZH dans le cadre d’un projet de lotissement
Novembre 2020

TREBEURDEN – demande de vérification inventaire ZH dans le cadre d’un projet d’aménagement
Novembre 2020

TREGASTEL – demande de vérification inventaire ZH projet de lotissement
Mai 2020

PLOUARET – demande de vérification inventaire ZH dans le cadre d’un projet d’aménagement agricole
Inventaire complémentaire ZH DDTM22 organisée en mai 2020

TREBEURDEN – demande de dérogation règle du SAGE n°3 (passage réseau d’assainissement)
CLE du 23 avril 2021

PLOUBEZRE – demande de demande de vérification de l’inventaire ZH dans le cadre d’un projet d’aménagement
Juin 2021

BELLE-ISLE-EN-TERRE – demande de vérification de l’inventaire ZH dans le cadre d’un projet d’aménagement « parcours pêche »
Juin 2021

TREGASTEL – infraction – remblaiement ZH signalé par la commune
Juin 2021

PLOUARET – demande de vérification inventaire ZH dans le cadre d’un projet d’aménagement
Juin 2021

Mise à jour de la base de données « zones humides »

Commune de Belle-Isle-en-Terre=> accompagnement porteur de projet (chemin d'accès PMR)

Légende

-  Périmètre SAGE BL
-  Zone humides
-  Cours d'eau
-  Surface ZH ajoutée
-  Surface retirée



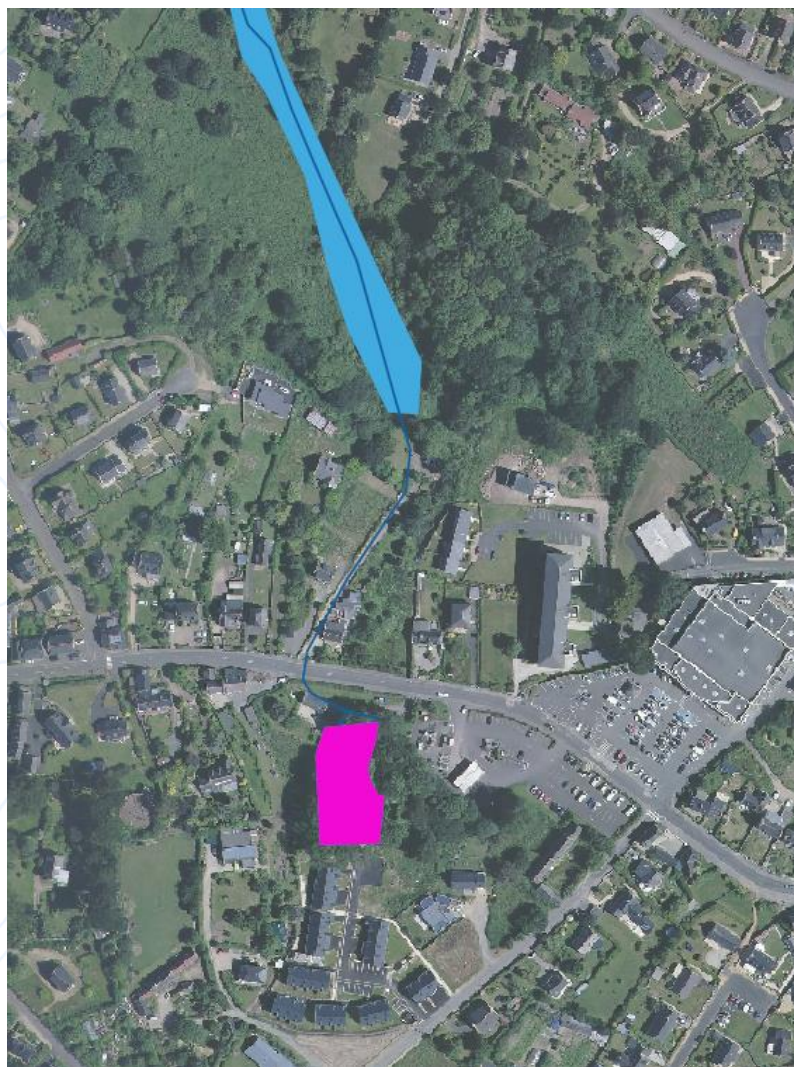
Source : DDTM22, DDTM29, SAGEBL, LTC, BVVL, BVVLG, communes
Conception : SAGEBL-LTC, 2021

Mise à jour de la base de données « zones humides »

Commune de Trébeurden=>
accompagnement porteur de projet
(passage réseau d'assainissement)

Légende

-  Périmètre SAGE BL
-  Zone humides
-  Cours d'eau
-  Surface ZH ajoutée
-  Surface retirée



Source : DDTM22, DDTM29, SAGEBL, LTC, BVVL, BVVLG, communes
Conception : SAGEBL-LTC, 2021

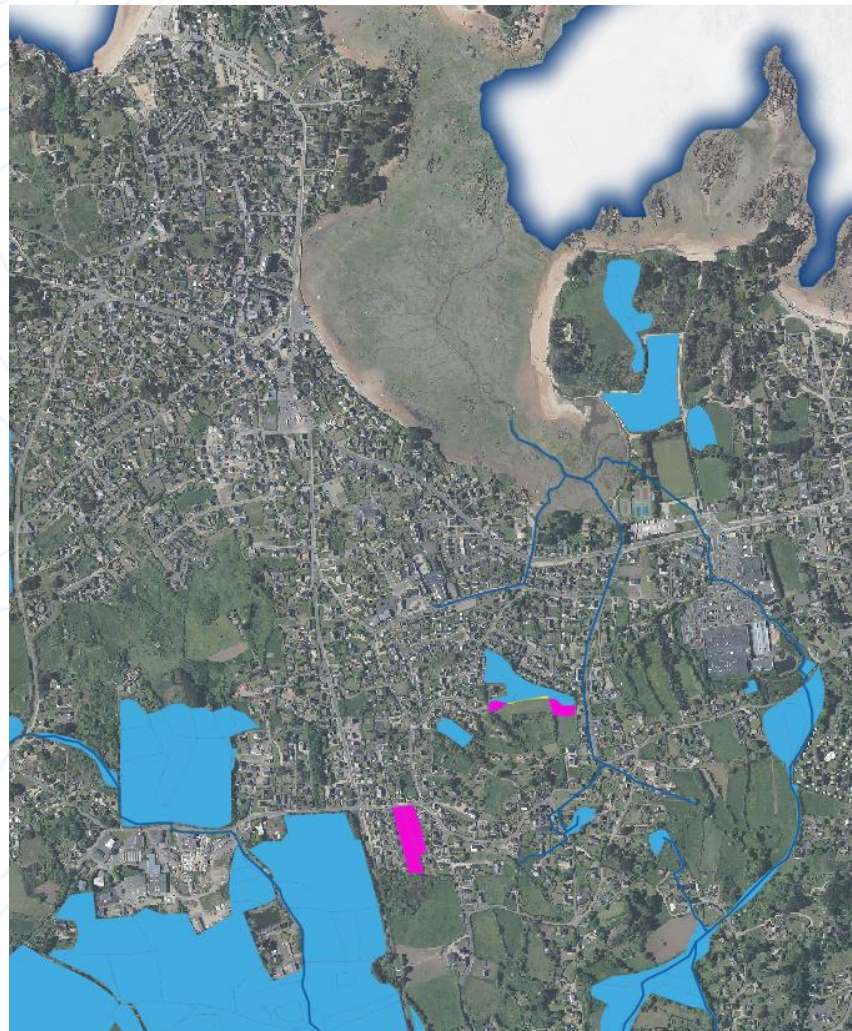
Mise à jour de la base de données « zones humides »

Commune de Trégastel

=> accompagnement porteur de
projet (lotissement)

Légende

-  Périmètre SAGE BL
-  Zone humides
-  Cours d'eau
-  Surface ZH ajoutée
-  Surface retirée



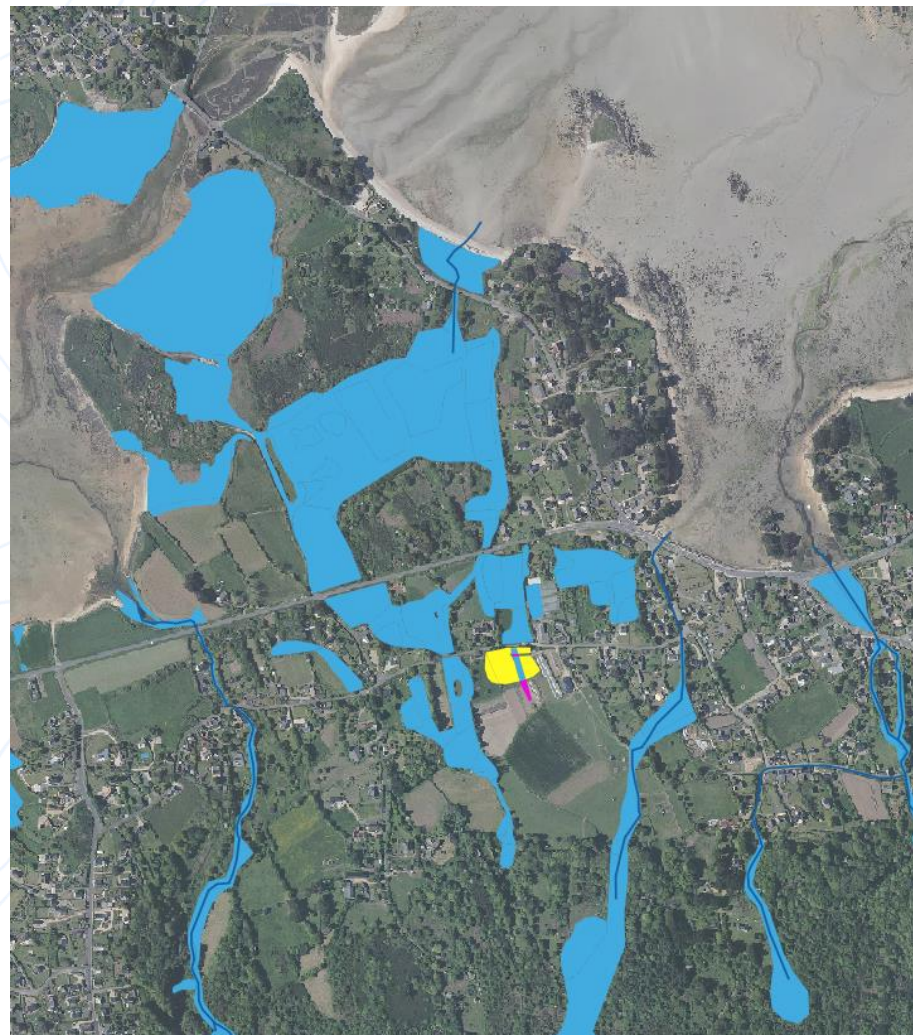
Source : DDTM22, DDTM29, SAGEBL, LTC, BVVL, BVVLG, communes
Conception : SAGEBL-LTC, 2021

Mise à jour de la base de données « zones humides »

Commune de Trébeurden
=>accompagnement porteur de
projet (tunnel - agricole)

Légende

-  Périmètre SAGE BL
-  Zone humides
-  Cours d'eau
-  Surface ZH ajoutée
-  Surface retirée



Source : DDTM22, DDTM29, SAGEBL, LTC, BVVL, BVVLG, communes
Conception : SAGEBL-LTC, 2021

Mise à jour de la base de données « zones humides »

Commune de
Trébeurden
=> accompagnement
porteurs de projet

Légende

-  Périmètre SAGE BL
-  Zone humides
-  Cours d'eau
-  Surface ZH ajoutée
-  Surface retirée



Source : DDTM22, DDTM29, SAGEBL, LTC, BVVL, BVVLG, communes
Conception : SAGEBL-LTC, 2021

Mise à jour de la base de données « zones humides »

Commune de Tonquédec => accompagnement porteur de projet (lotissement)

Légende

-  Périmètre SAGE BL
-  Zone humides
-  Cours d'eau
-  Surface ZH ajoutée
-  Surface retirée



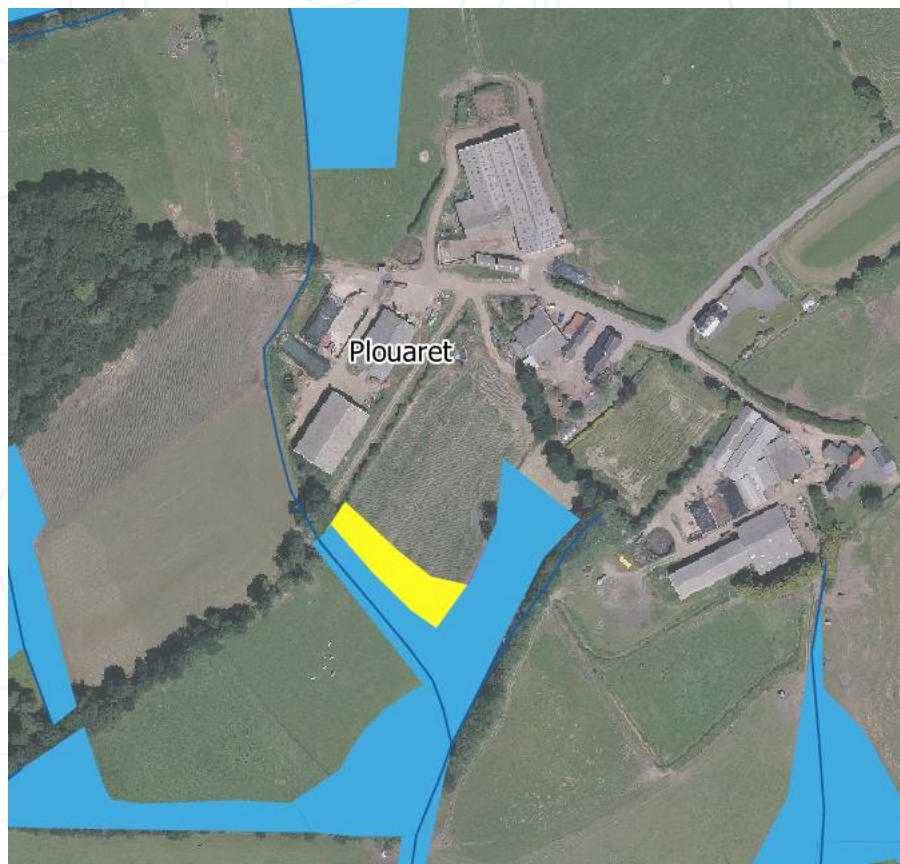
Source : DDTM22, DDTM29, SAGEBL, LTC, BVVL, BVVLG, communes
Conception : SAGEBL-LTC, 2021

Mise à jour de la base de données « zones humides »

Commune de Plouaret => accompagnement porteur de projet
/ inventaire complémentaire réalisé par la DDTM22

Légende

-  Périmètre SAGE BL
-  Zone humides
-  Cours d'eau
-  Surface ZH ajoutée
-  Surface retirée



Source : DDTM22, DDTM29, SAGEBL, LTC, BVVL, BVVLG, communes
Conception : SAGEBL-LTC, 2021

Mise à jour de la base de données « zones humides »

Commune de Plouaret => accompagnement porteur de projet (bâtiment)

Légende

-  Périmètre SAGE BL
-  Zone humides
-  Cours d'eau
-  Surface ZH ajoutée
-  Surface retirée



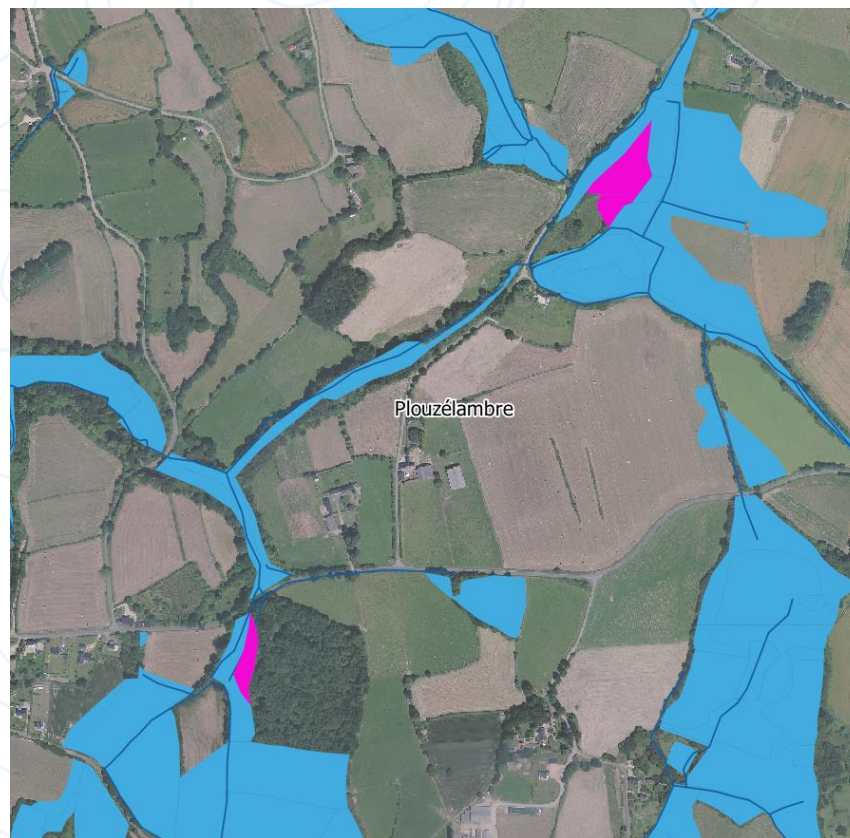
Source : DDTM22, DDTM29, SAGEBL, LTC, BVVL, BVVLG, communes
Conception : SAGEBL-LTC, 2021

Mise à jour de la base de données « zones humides »

Commune de Plouzélambre => projet DEMAIN

Légende

-  Périmètre SAGE BL
-  Zone humides
-  Cours d'eau
-  Surface ZH ajoutée
-  Surface retirée



Source : DDTM22, DDTM29, SAGEBL, LTC, BVVL, BVVLG, communes
Conception : SAGEBL-LTC, 2021

Mise à jour de la base de données « zones humides »

Commune de Loguivy-Plougras=> accompagnement MAE

Légende

-  Périmètre SAGE BL
-  Zone humides
-  Cours d'eau
-  Surface ZH ajoutée
-  Surface retirée



Source : DDTM22, DDTM29, SAGEBL, LTC, BVVL, BVVLG, communes
Conception : SAGEBL-LTC, 2021

Mise à jour de la base de données « zones humides »

Commune de Plouberzre

Légende

-  Périmètre SAGE BL
-  Zone humides
-  Cours d'eau
-  Surface ZH ajoutée
-  Surface retirée



Source : DDTM22, DDTM29, SAGEBL, LTC, BVVL, BVVLG, communes
Conception : SAGEBL-LTC, 2021

Mise à jour de la base de données « zones humides »

Commune de Plougras => accompagnement MAE

Légende

-  Périmètre SAGE BL
-  Zone humides
-  Cours d'eau
-  Surface ZH ajoutée
-  Surface retirée



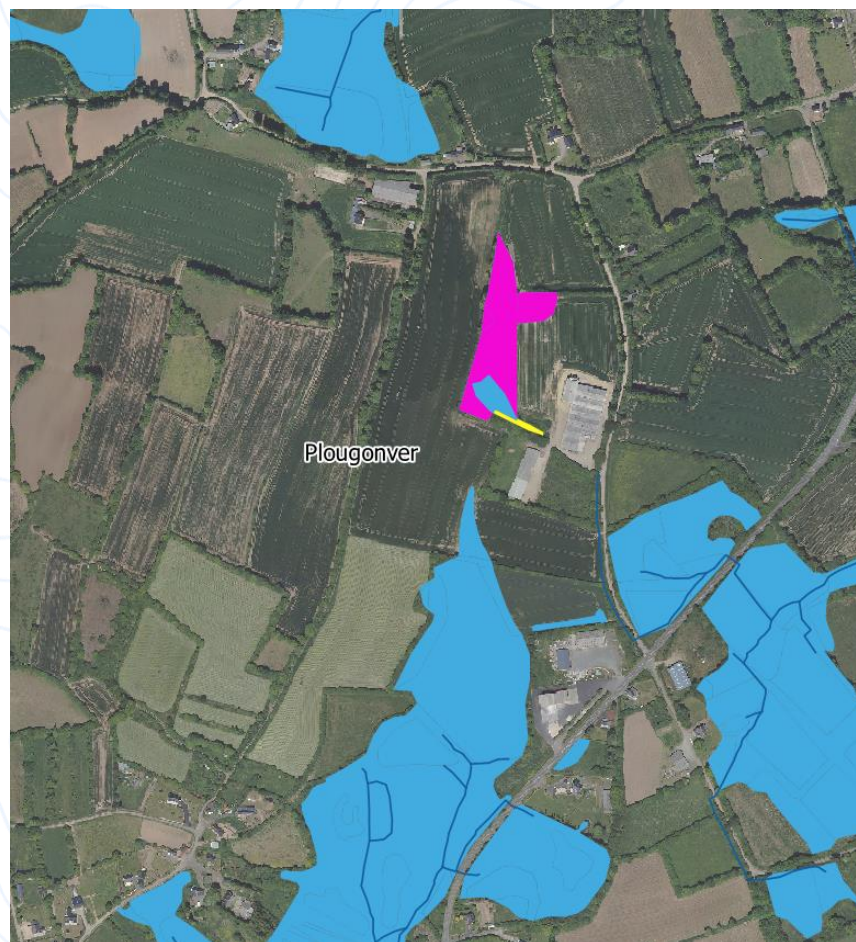
Source : DDTM22, DDTM29, SAGEBL, LTC, BVVL, BVVLG, communes
Conception : SAGEBL-LTC, 2021

Mise à jour de la base de données « zones humides »

Commune de Plougonver => accompagnement MAE

Légende

-  Périmètre SAGE BL
-  Zone humides
-  Cours d'eau
-  Surface ZH ajoutée
-  Surface retirée



Source : DDTM22, DDTM29, SAGEBL, LTC, BVVL, BVVLG, communes
Conception : SAGEBL-LTC, 2021



Mise à jour de la base de données « zones humides »

Accompagnement des porteurs de projet – contact cellule d’animation SAGE

EN COURS

PLOUBEZRE – demande de demande de vérification de l’inventaire ZH dans le cadre d’un projet d’aménagement d’une antenne relais

Septembre 2021

Louargat – demande de vérification de l’inventaire ZH dans le cadre d’une demande de certificat d’urbanisme

Septembre 2021

Mise à jour de la base de données « zones humides »



SAGE
Baie de Lannion

LES DOCUMENTS DU SAGE MON ESPACE

Le SAGE Actions du SAGE Observatoire de l'eau Informations & sensibilisation Partenaires

Sage - Baie de Lannion > Observatoire de l'eau

OBSERVATOIRE DE L'EAU

Pour élaborer le SAGE, suivre et évaluer sa mise en œuvre, la Commission Locale de l'Eau s'appuie sur des bases de données de différents organismes publics compétents.

GéoBretagne®

Consulter l'inventaire des zones humides

Plateforme GEOBRETAGNE

www

Voir le site

<https://www.sage-baie-lannion.fr/observatoire-de-leau/>

Courrier envoyé aux communes et aux services instructeurs



Lannion, le 13 juillet 2021

«titre»
Mairie de «Commune»
«CP» «Commune»

N/Réf. : ABD/SHJJB/SL/2021-CS-00184
Direction : Environnement, aménagement et économie agricole
Dossier suivi par : Lucie Chauvin
Ligne directe : 02 96 05 50 57
Courriel : lucie.chauvin@lannion-tregor.com

Objet : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Baie de Lannion : Inventaires des zones humides et des cours d'eau

«titre»,

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a fixé dans le SAGE, approuvé en juin 2018, des objectifs de protection, de préservation et de gestion des cours d'eau et des zones humides pour leurs rôles d'épuration naturelle des eaux, de régulateur de hautes et de basses eaux et de sources de biodiversité.

Le SAGE, renforcé par la règle n°3, protège les zones humides quelle que soit leur superficie sauf dans certaines situations pour lesquelles les porteurs de projets peuvent déroger dans le respect du principe « éviter, réduire, compenser ». Cette règle s'applique sur toute zone humide, inventoriée ou non.

Un recensement des zones humides est consultable en ligne à partir du site internet du SAGE www.sage-baie-lannion.fr, à la rubrique « observatoire de l'eau ». Néanmoins, la CLE souhaite vous alerter sur le fait que ce porter à connaissance reste **non exhaustif** et qu'il est nécessaire de vérifier la présence des zones humides en amont de toute démarche d'aménagement et/ou de construction.

Toute modification de l'inventaire devra être validée par la CLE. Vous trouverez en pièce jointe la décision de la CLE du 23 avril 2021.

Je vous prie de croire, «titre», à l'assurance de mes sincères salutations.

Annie BRAS-DENIS
Présidente de la CLE du SAGE Baie de Lannion
Vice-Présidente de Lannion-Trégor
Communauté en charge de l'environnement



Lannion-Trégor Communauté // Lannion-Trégor Kumuniezh
1 rue Monge - CS10761 - 22 307 Lannion Cedex
Tél : 02 96 05 09 00 - contact@sage-baie-lannion.fr

sage-baie-lannion.fr



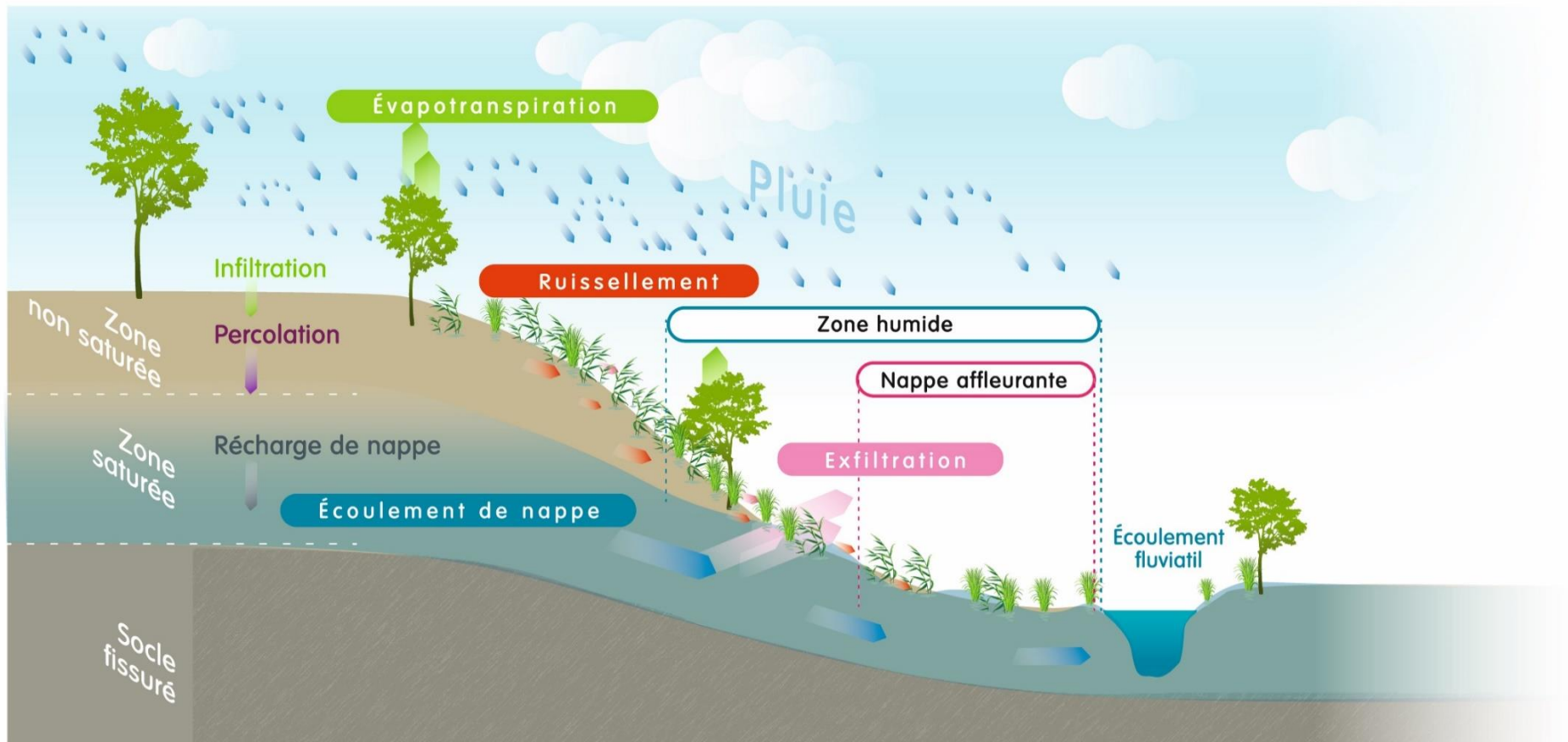
Brainstorming

**Qu'est ce qu'une zone humide ?
Les protéger, quel intérêt pour la
collectivité?**

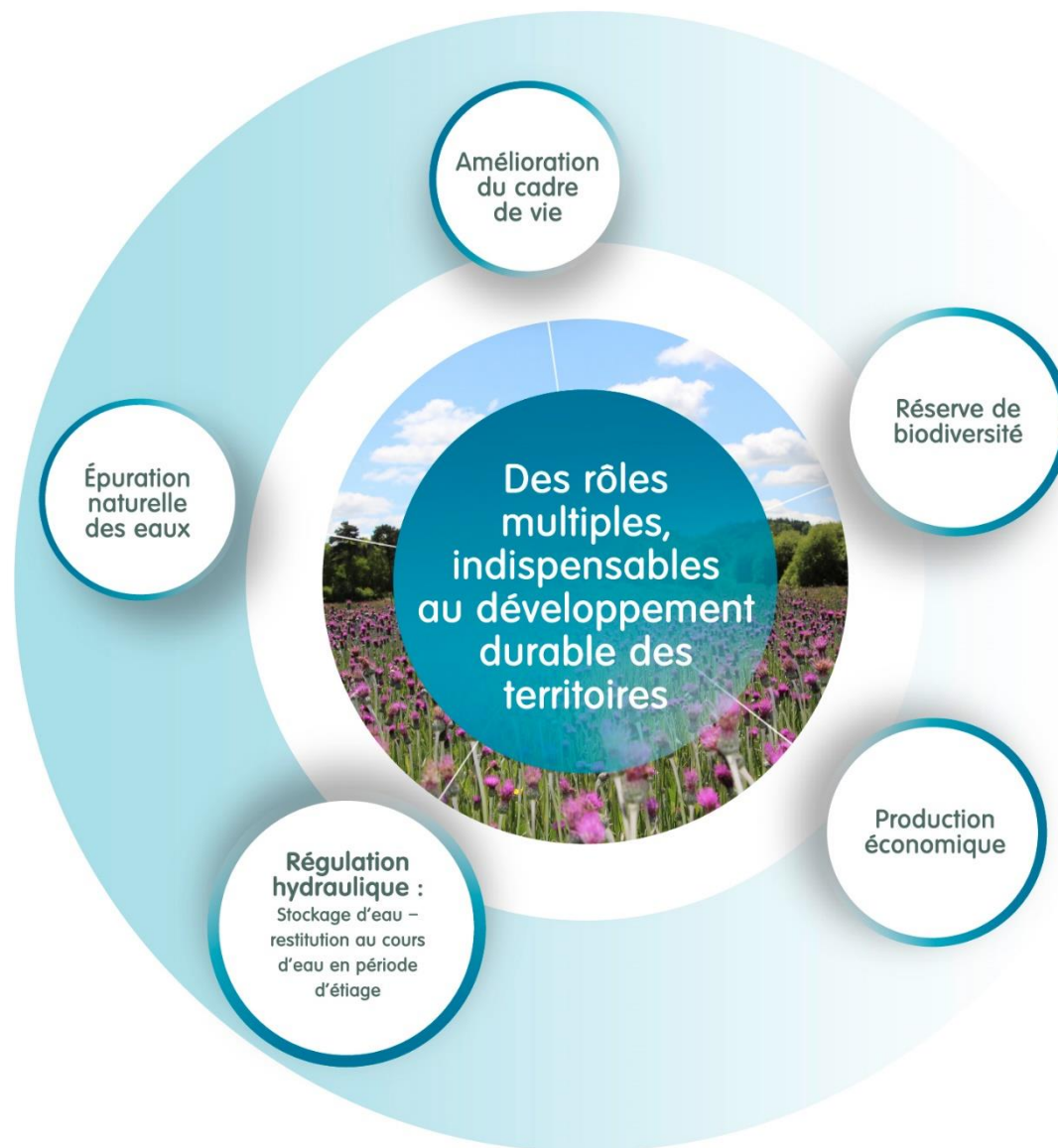
*Pour vous quel(s)
mot(s) clé(s) pour définir
une zone humide?*

Qu'est ce qu'une zone humide ? Pourquoi le SAGE demande de les protéger ?

Les trajets de l'eau sur et dans nos sols



Qu'est ce qu'une zone humide ?





Quelques pistes d'actions de sensibilisation des élus

- Organisation d'une réunion dédiée
 - Intérêt pour la ressource en eau
 - Intérêt pour la biodiversité
 - ...
- Témoignages (agriculteur, élu)
- Organisation d'une visite sur le terrain
- Réutilisation/création vidéo – illustration pédagogique

Courrier LTC – PLUi-H/PCAET/PDM



Lannion-Trégor
COMMUNAUTÉ
Lannion-Trégor Kumuniegzh

Lannion, le 21 Juin 2021

LTC N° 3867	Président	VP
VP	VP	VP
DGA Attract	Strat & Part	DGA Reas
- Eco	Comm	- RH
- Tourisme		- AJCP
- Sp/Cult	28 JUN 2021	- AG
DGA Solidar		- DSI
- Pers âgées	Dr A Sch, désh, bdi	DGA Aména.
- Enf/Joun	- Luchals	- Amén/Hab
- Cohés. soc	- Bâill/Enr	- Eau/Ass
Finances	- Infras/mobi	- Env

N/Réf. JU/SH/IS/YF
Affaire suivie par : Yvan Follezou
Mail : yvan.follezou@lannion-tregor.com
Tél. : 02 96 05 91 33

Objet : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et Plan de Mobilité (PDM)

Madame la Présidente,

Par délibérations en date du 25 juin 2019, le Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté a décidé de doter le territoire communautaire d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et d'un Plan de Mobilité (PDM).

Ces trois plans partagent des enjeux communs et ont vocation à consacrer les orientations stratégiques du territoire communautaire, en particulier celles exprimées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale adopté le 4 février 2020. Pour réussir ces projets, nous avons jugé utile de les mener de façon conjointe.

Cette réussite passera aussi par la nécessaire implication de nos partenaires et nous avons pour ambition de vous associer de manière étroite à l'élaboration de ces 3 plans. Cette association prendra principalement la forme de réunions et nous vous communiquerons prochainement les dates des premières rencontres que nous envisageons de tenir à compter du mois de septembre.

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNION-TRÉGOR KUMUNIEZH
1, rue Monge - CS 10761 - 22307 LANNION Cedex
1, r. Gaspard Monge - CS 10761 - 22307 LANNION Cedex

Tel/Fax : 02 96 05 09 00
Fax/Fax : 02 96 05 09 01
communaute.agglomeration@lannion-tregor.com
www.lannion-tregor.com



www.sage-baie-lannion.fr

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Partenaires financeurs :



Lannion, le 21 Juin 2021

LTC - N° <u>3867</u>		Président	☐	VP
VP	VP	VP	☐	VP
DGA Attract	☐	Strat & Part	☐	DGA Ress
- Eco	☐	Comm	☐	- RH
- Tourisme	☐		☐	- AJCP
- Sp/Cult	☐		☐	- AG
DGA Solidar.	☐		☐	- DSI
- Pers âgées	☐	DGA Mob, déch, bâti	☐	DGA Aména.
- Enf/Jeun	☐	- Déchets	☐	- Amén/Hab
- Cohés. soc	☐	- Bâti/Ener	☐	- Eau/Ass
Finances	☐	- Infras/mobi	☐	- Env

28 JUIN 2021

Madame la Présidente
SAGE Baie de Lannion
Lannion-Trégor Communauté
1 rue Gaspard Monge
22300 LANNION

N/Réf. JLI/SH/JB/YF
Affaire suivie par : Yvan Follezou
Mail : yvan.follezou@lannion-tregor.com
Tél. : 02 96 05 91 33

Objet : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUI-H), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et Plan de Mobilité (PDM)

Madame la Présidente,

Par délibérations en date du 25 juin 2019, le Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté a décidé de doter le territoire communautaire d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUI-H), d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et d'un Plan de Mobilité (PDM).

Ces trois plans partagent des enjeux communs et ont vocation à consacrer les orientations stratégiques du territoire communautaire, en particulier celles exprimées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale adopté le 4 février 2020. Pour réussir ces projets, nous avons jugé utile de les mener de façon conjointe.

Cette réussite passera aussi par la nécessaire implication de nos partenaires et nous avons pour ambition de vous associer de manière étroite à l'élaboration de ces 3 plans. Cette association prendra principalement la forme de réunions et nous vous communiquerons prochainement les dates des premières rencontres que nous envisageons de tenir à compter du mois de septembre.

Nous restons à votre entière disposition si vous souhaitez des précisions complémentaires.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments distingués.



LE PRESIDENT,
Joël LE JEUNE
Maire de Trédrez-Loquémeau





Lannion, le 13 juillet 2021

«titre»
Mairie de «Commune»
«CP» «Commune»

N/Réf. : ABD/SH/JB/SL/2021-CS-00184

Direction : Environnement, aménagement et économie agricole

Dossier suivi par : Lucie Chauvin

Ligne directe : 02.96.05.60.57

Courriel : lucie.chauvin@lannion-tregor.com

Objet : Schéma d'Aménagement et de Gestion des
Eaux (SAGE) Baie de Lannion : Inventaires des zones
humides et des cours d'eau

«titre»,

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a fixé dans le SAGE, approuvé en juin 2018, des objectifs de protection, de préservation et de gestion des cours d'eau et des zones humides pour leurs rôles d'épuration naturelle des eaux, de régulateur de hautes et de basses eaux et de sources de biodiversité.

Le SAGE, renforcé par la règle n°3, protège les zones humides quelle que soit leur superficie sauf dans certaines situations pour lesquelles les porteurs de projets peuvent déroger dans le respect du principe « éviter, réduire, compenser ». Cette règle s'applique sur toute zone humide, inventoriée ou non.

Un recensement des zones humides est consultable en ligne à partir du site internet du SAGE www.sage-baie-lannion.fr, à la rubrique « observatoire de l'eau ». Néanmoins, la CLE souhaite vous alerter sur le fait que ce porter à connaissance reste **non exhaustif** et qu'il est nécessaire de vérifier la présence des zones humides en amont de toute démarche d'aménagement et/ou de construction.

Toute modification de l'inventaire devra être validée par la CLE. Vous trouverez en pièce jointe la décision de la CLE du 23 avril 2021.

Je vous prie de croire, «titre», à l'assurance de mes sincères salutations.

Annie BRAS-DENIS

Présidente de la CLE du SAGE Baie de
Lannion

Vice-Présidente de Lannion-Trégor
Communauté en charge de l'environnement